

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

Nombre de membres : 34	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
26	4

Date de la convocation
21 mai 2019

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
05/06/2019

et publication le 05/06/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mai à 20 heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Jean-Yves le Guyader – Martine Connan – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Jean-Luc Edy – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boëdec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Claude Bernard – Eric Bréhin -

Monsieur Alain Guéguen donne procuration à Madame Monique Pasco
Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Christian Henneteau donne procuration à Monsieur Jean-Yves Le Guyader
Monsieur Alain Marzin donne procuration à Madame Rolande le Borgne

**Reconduction de l'entretien des toilettes publiques de Bon Repos
avec la Commune de Bon Repos sur Blavet**

Le président rappelle que, lors de la séance du 30 avril 2009, le Conseil communautaire l'autorisait à signer la convention avec le Conseil Général précisant les engagements bipartites relatifs aux modalités de maintenance des toilettes publiques situées sur l'aire de Bon Repos en Perret à Bon Repos sur Blavet.

Dans ce cadre, il a été convenu entre autres que le gros entretien (réfection des accès, grosses réparations murs et toiture...) incombait au Conseil Départemental alors que l'entretien courant (réparations des canalisations, lavabos, cuvettes...) ainsi que le nettoyage périodique des sanitaires incombait à la CCKB.

Concernant le nettoyage, la CCKB sollicite depuis 2016 la mise à disposition de personnel communal via la commune de Saint-Gelven, devenue Bon Repos sur Blavet en 2017 suite au regroupement des communes de Saint-Gelven, Laniscat et Perret.

La convention d'entretien entre la CCKB et la commune de Bon Repos sur Blavet précise les engagements de cette dernière quant au nombre d'heures à réaliser sur l'année et ceux de la CCKB quant à la rémunération forfaitaire à lui verser en contrepartie de ce service rendu.

Arrivant à échéance, cette convention est à reconduire pour la période comprise entre le 15 juin 2019 et le 14 juin 2020. Dans ce cadre, il est prévu la possibilité de renouveler et de réajuster cette convention d'entretien après remise du bilan de l'année écoulée (nombres d'heures réalisées, type d'interventions, réévaluation du taux horaire).

Entre juin 2018 et juin 2019, 132 heures d'interventions auront été réalisées pour un montant de 2 376 €.

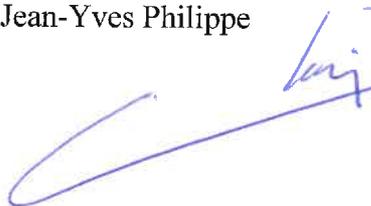
Le Président propose de renouveler cette convention à compter du 15 juin 2019 jusqu'au 14 juin 2020 avec la commune de Bon Repos sur Blavet.

La commission suggère de réévaluer le taux horaire (jusqu'à présent établi à 18 € brut de l'heure) en vue de l'harmoniser avec le taux horaire appliqué à Glomel pour l'entretien des toilettes de Créharer, soit 20 € brut de l'heure. La commission propose que cette convention soit désormais reconduite tacitement chaque année jusqu'à la fin 2026. Des avenants pourront permettre de réajuster la convention au besoin.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire
A l'unanimité,

Autorise le Président à signer la convention d'entretien des toilettes publiques de Bon Repos, pour une nouvelle période allant du 15 juin 2019 jusqu'au 14 juin 2020, entre la CCKB et la commune de Bon Repos sur Blavet, telle que jointe en annexe.

Le Président,
Jean-Yves Philippe



**Convention d'entretien des toilettes publiques de Bon Repos
entre la CCKB et la Commune de Bon Repos sur Blavet
période du 15 juin 2019 au 14 juin 2020**

Entre la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh, représentée par son Président, Jean Yves Philippe, dûment autorisé aux fins de la présente par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 mai 2019, d'une part ;

Et

La Commune de Bon Repos sur Blavet, représentée par son Maire, Michel André, dûment autorisé aux fins de la présente par délibération du Conseil Municipal en date du, d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Objet de la convention

La présente convention a pour finalité de préciser les engagements mutuels de la CCKB et de la Commune de Bon Repos sur Blavet dans l'objectif d'assurer l'entretien régulier des toilettes publiques de Bon Repos. Cette convention prend effet à compter du 15 juin 2019 jusqu'au 14 juin 2020.

✓ Article 1 : Engagements de la Commune de Bon Repos sur Blavet

La commune de Bon Repos sur Blavet s'engage à intervenir annuellement de la façon suivante :

Du 15 juin au 15 septembre : 4 heures d'intervention par semaine x 14 semaines = 56 heures d'intervention,

Du 16 septembre au 14 juin : 2 heures d'intervention par semaine x 38 semaines = 76 heures d'intervention,

Soit au total = 132 heures à l'année.

✓ Article 2 : Engagements de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh

La CCKB s'engage à rémunérer ce service sur la base d'un forfait calculé, de la manière suivante :

17,50 € brut de l'heure comprenant les charges patronales et un forfait pour la fourniture des produits d'entretien et des consommables, soit **20 € brut de l'heure, soit 2 640 € pour une année.**

La CCKB procédera au versement de ce forfait en une seule fois, fin juin 2020, sur présentation du bilan annuel et sur demande de versement avec titre de recette.

✓ Article 3 : Durée de la convention :

La convention est conclue jusqu'au 14 juin 2020.

Sur présentation du bilan en termes d'heures effectuées sur la période écoulée, la convention sera reconduite tacitement chaque année, et ce jusqu'à la fin 2026.

Des avenants pourront permettre de réajuster la convention d'entretien au besoin entre les deux parties.

Fait à Rostrenen,

Le

Pour la Communauté de Communes du Kreiz Breizh
Le Président, Jean Yves Philippe

Pour la Commune de Bon Repos sur Blavet
Le Maire, Michel André